

Partir en mobilité de stage ERASMUS+

Brochure d'informations étudiants

Campus
Paramédical
CHU Dijon Bourgogne



Mise à jour 3/03/2025

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



REPUBLIQUE
FRANÇAISE

ars
Bourgogne
France Centre



Présentation

Erasmus+ est le programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il permet la mobilité des étudiants entre les différents pays membres, notamment entre les établissements d'enseignements supérieurs européens.

Pour participer à ce programme, les Établissements d'Enseignement Supérieur doivent avoir obtenu de la Commission Européenne une Charte Erasmus qui les engage sur la qualité de la formation et de l'encadrement pédagogique lors des échanges, la validation des crédits de formation acquis durant la mobilité et la valorisation de cette mobilité lors de la certification par un supplément au diplôme.

Une bourse de mobilité peut être accordée pour la prise en charge des frais d'hébergement. Cette bourse varie selon les destinations. Un financement complémentaire est accordé aux personnes en situation de handicap et selon le mode de transport choisi.

Le Campus Paramédical du CHU Dijon Bourgogne bénéficie, pour les étudiants ayant un statut universitaire, du dispositif Erasmus par le biais du partenariat avec l'Université Bourgogne Europe. En 2025, le dispositif ERASMUS est ouvert aux étudiants de l'Institut de formation en Soins infirmiers (IFSI) du Campus Paramédical pour la mobilité en stage aux étudiants en soins infirmiers de 3^e année.

Une présentation ERASMUS se trouve sur le site du Campus Paramédical ([Rubrique Vie Etudiante / Erasmus](#)).

N'hésitez pas à vous adresser à la **Coordinatrice Erasmus** Responsable de la filière de formation Infirmière pour plus d'information : campusp-erasmus@chu-dijon.fr

-  Audrey FRANKLIN, Responsable filière de formation Infirmière - Coordinatrice Projet Erasmus
-  Emilie LEBEAU, Formatrice - Référente Erasmus



Principes

Le stage à l'étranger se déroule dans une structure de soins répondant aux critères de stage qualifiant et dans le cadre d'un conventionnement avec l'IFSI du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne.

Le séjour se réalise sous la responsabilité de la Directrice de l'IFSI.

La mobilité est d'une durée minimum de 60 jours à l'étranger sans interruption (week-ends, jours fériés compris).

En candidatant à la mobilité Erasmus, l'étudiant s'engage dans une démarche de projet pour :

- S'ouvrir à d'autres cultures et favoriser le respect interculturel ;
- Se former, partager et enrichir ses compétences et la culture des soins infirmiers ;
- Favoriser la réflexivité et le questionnement ;
- Analyser et améliorer les pratiques professionnelles ;
- S'adapter à un autre système de santé ;
- Restituer son expérience et ses apprentissages post-mobilité auprès des autres étudiants.



Sélection et validation du projet

Les critères de sélection suivants sont appliqués :

- L'étudiant ne présente pas de retard de validation d'unités d'enseignements au moment de la demande :

Il doit avoir obtenu 60 E.C.T.S. à l'issue du semestre 2 et ne pas avoir de « dettes » en semestres 3 et 4.

Il doit valider les UE des semestres 4 et 5 dans la limite de 4 UE non validées (2).

Il doit valider stages des semestres 4 et 5 (3).

- L'étudiant fait preuve d'une acquisition des compétences et des activités infirmières dans une marge constante de progression.
- L'étudiant est engagé dans sa formation et a conscience de l'impact possible du projet de mobilité sur la date de présentation au jury Diplôme d'Etat.
- L'étudiant ne relève pas d'une mesure disciplinaire de l'institut de formation.
- L'étudiant présente des motivations claires, pertinentes et cohérentes avec son projet de formation individuelle.
- L'étudiant ne se met pas en difficulté financière et établit son budget prévisionnel (dépenses, moyens de financement) car tous les frais en lien avec le séjour seront à sa charge (transport, hébergement, repas...).

La candidature est soumise :

- A l'approbation de l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et prend en compte l'évolution du parcours de formation depuis l'entrée en formation (assiduité, résultats obtenus, motivation).
- A l'avis favorable du formateur référent de suivi pédagogique.
- Pour les pays anglo-saxons, l'avis du professeur d'anglais est sollicité pour attester du niveau suffisant pour effectuer le stage ou la formation.

Dans le dossier de candidature, l'étudiant s'engage par écrit :

- A réaliser les actes et activités infirmiers autorisés par l'établissement d'accueil et dans la limite du champ de compétences tel défini à l'annexe 1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.
- A ne pas réaliser un acte pour la première fois sur un patient, sans la présence d'un infirmier.
- A fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile privée à l'étranger » avant le départ.
- A fournir une photocopie de la carte européenne d'assurance maladie.

Un avis favorable peut être remis en compte jusqu'à la veille du départ si les conditions (sanitaires, géopolitiques...) ne permettent pas d'envisager la mobilité sans risques.



Calendrier

Début du semestre 3 – Octobre

Le coordonnateur du projet Erasmus+ fait une présentation générale du dispositif Erasmus+ à la promotion.

Début de semestre 4 – Janvier – Février

Le coordonnateur Erasmus+ :

- Organise avec les étudiants S6 qui en ont bénéficiés une restitution de mobilité Erasmus+ à l'attention des étudiants de deuxième année.
- Présente une information relative à la procédure de la mobilité internationale.
- Recense les candidats.

Les candidats :

- Téléchargent la Fiche d'inscription de candidature mobilité sortante du Campus Paramédical présente sur le site internet du Campus Paramédical (Rubrique Vie Etudiante / ERASMUS)
- Transmettent la fiche et les pièces annexes sous forme électronique au coordonnateur Erasmus+ Responsable de la filière de formation avant la date mentionnée à campusp-erasmus@chu-dijon.fr.

Le référent de suivi pédagogique et le coordonnateur du projet Erasmus+ organisent une rencontre sous la forme d'un entretien motivationnel avec les candidats pour apprécier chaque candidature et statuer.

La commission ERASMUS du Campus Paramédical se réunit pour statuer sur les candidatures.

Partir en mobilité de stage ERASMUS+

Brochure d'informations étudiants



Mars

Un courriel est envoyé nominativement à chaque candidat pour l'informer des résultats et de la destination retenue.

Le coordonnateur du projet Erasmus+ contacte les partenaires concernés pour les informer de la mobilité de l'étudiant qui a été validée et confirme par courriel à l'étudiant leur accord.

Avril à Mai

L'étudiant candidat à la mobilité :

- A l'issue de ce courriel, le candidat retenu par le Campus Paramédical effectue sa demande d'inscription en se connectant sur **la plateforme Erasmus+ de l'Université Bourgogne Europe** via le lien : <https://tinyurl.com/bdmy2a7p>.

Le candidat doit suivre la procédure et respecter les échéances de l'Université Bourgogne Europe en transmettant les pièces demandées.

- L'étudiant prépare le **Kit Mobilité** fourni par l'Université Bourgogne Europe.
- L'étudiant doit également compléter tous **les documents demandés par l'établissement d'accueil** référencés sur son site internet et les transmettre selon les délais imposés (Une copie des documents doit être remise au référent Erasmus du Campus Paramédical à campusp-erasmus@chu-dijon.fr).
- S'informe sur les **modalités d'hébergement** sur place en contactant le référent du site d'accueil (à anticiper plusieurs mois avant la mobilité pour anticiper son budget).
- Vérifie avoir **un passeport** ou une **Carte Nationale d'Identité** en cours de validité.
- Fait une demande pour obtenir la **Carte Européenne d'Assurance Maladie + complémentaire santé** (suivant réglementation du pays d'accueil).
- Fournit **les attestations d'assurance** de responsabilité civile (couvrant l'étranger), l'assurance Rapatriement, l'assurance Accident du travail Maladie Professionnelle.
- S'informe sur les **modalités de financement** du séjour.
- Fournit une photocopie de la **carte d'étudiant** universitaire ou du certificat d'inscription de l'année en cours.
- Fournit un relevé d'identité bancaire (RIB).

Le coordonnateur du projet Erasmus+ du Campus Paramédical :

- Organise une rencontre avec le candidat étudiant afin de préparer la mobilité et répondre aux questions.
- Prépare avec l'étudiant le Kit mobilité Erasmus et transmet à l'établissement d'accueil les informations en vue de la mobilité.

Partir en mobilité de stage ERASMUS+

Brochure d'informations étudiants

Début juin / juillet

L'étudiant :

- Est informé de la disponibilité d'une bourse.
- Finalise et paraphe le Kit mobilité fourni par l'Université Bourgogne Europe.
- Fait des recherches sur le pays et son système de santé.
- Fait le test de niveau linguistique OLS obligatoire et gratuit sur la Plateforme <https://urlz.fr/qzFm> afin d'attester de votre niveau de langue avant la mobilité. (Facultatif si la langue du pays d'accueil est le français). Ces tests peuvent donner lieu à des cours en ligne gratuits sur la Plateforme OLS avant et/ou pendant le séjour,



A préparer avant la mobilité

L'étudiant s'attache à préparer les éléments suivants :

- S'inscrire sur **Ariane** (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>) Ariane vous permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,
- Créer et transmettre une adresse Skype pour communiquer avec le coordonnateur Erasmus lors de la mobilité. Il est possible également d'utiliser le système de visioconférence Teams, lié à votre compte institutionnel.



Pendant la mobilité

Documents à emporter

- La **convention de stage** signée par l'étudiant, l'établissement d'accueil et le Campus Paramédical.
- L'**attestation de début de séjour** à faire signer par l'université d'accueil et à transmettre dans les 48 h 00 au référent Erasmus du Campus Paramédical par courriel.
- L'**attestation de fin de séjour** à faire signer par l'établissement d'accueil.
- Le **kit mobilité Erasmus+** fourni par l'Université Bourgogne Europe (comprenant le contrat de mobilité / contrat financier, le contrat pédagogique signé entre l'étudiant/ le tuteur de stage et référent pédagogique du Campus, les conditions générales et la charte de l'étudiant Erasmus+) ;

Obligations durant la mobilité

- Adresser dès votre arrivée par courriel **le planning prévisionnel** au référent de suivi pédagogique de l'IFSI.
- A mi- stage, transmettre par courriel au référent de suivi pédagogique, **un bilan** intermédiaire (auto-évaluation) des acquis en stage validés si possible par la personne responsable du stage (établissement d'accueil) et un retour illustré sur les expériences du séjour (ex : photographies respectant l'anonymat des personnes).
- Tenir un **carnet de bord** et préparer la présentation du retour d'expérience.



Après la mobilité

- Transmettre **l'attestation de fin de séjour signée** par l'établissement d'accueil dès le retour au coordonnateur Erasmus du Campus Paramédical.
- Remplir le **rapport final** de mobilité envoyé par Erasmus (lien reçu par courriel).
- Faire le **test de niveau linguistique OLS** obligatoire et gratuit sur la Plateforme <https://urlz.fr/qzFm> afin d'attester du niveau de langue après la mobilité.
- Présenter de manière illustrée, **le retour d'expérience** de mobilité.
- Présenter, en début d'année suivante, la mobilité aux institutionnels et pairs lors de la réunion d'information Erasmus.

Pour plus d'informations :
campusp-erasmus@chu-dijon.fr

Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.